

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : Concours de photographies numériques.

Ce concours est ouvert à tous, les participants devant être majeurs, à l'exception des membres du Conseil d'Administration de l'association.

Vous avez jusqu'au 31 octobre 2025, pour participer. Les participants au concours pourront présenter **5 images maximum**. Si des personnes apparaissent sur les photos, les participants devront être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Si une plaque et/ou une stèle est présente sur la photo et que des noms de personnes décédées après 2000 sont lisibles, ils doivent les flouter.

ARTICLE 2 : Les participants au concours s'engagent à respecter le règlement du cimetière Saint-Roch de Grenoble, en particulier les horaires d'ouverture : tous les jours de 8h à 17h50.

ARTICLE 3 : Les photos, avec leur légende, devront être envoyées au format numérique en JPG à l'adresse suivante : **saint.roch.grenoble@gmail.com**. Par mail, WeTransfer, smash

Les fichiers envoyés devront être accompagnés des éléments suivants :

- **Nom - Prénom - Âge du participant - Code postal - Numéro de téléphone - Adresse e-mail.**

ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET USAGE POSSIBLE DES PHOTOGRAPHIES

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du concours, conformément au code de la propriété intellectuelle. Cependant, en acceptant ce règlement, il autorise les organisateurs, à savoir l'association ST ROCH à utiliser ses images à des fins de promotion de l'association, sur quelque support que ce soit (Site internet, affiche...). Les œuvres seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants des droits d'auteur ni rémunération.

ARTICLE 5 : Le Jury du Concours Photo sera composé de cinq personnes, et délibérera la première quinzaine de novembre :

- La présidente de l'association.
- Deux élus du conseil d'administration.
- Deux personnes du milieu de la photographie.

Les photographies seront jugées sur :

- la composition et la qualité de la photographie
- la créativité, mise en scène, recherche

Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les résultats seront en ligne sur le site de l'association.

Les photos lauréates seront récompensées par 5 lots différents, valables à :

L'Atelier Photo 38, 104 cours Jean Jaurès à Grenoble.

- **Lot n°1** : un bon pour une impression 40x60 cm sur Papier d'Art
- **Lot n°2** : un bon pour une impression 30x45 cm sur Papier d'Art
- **Lot n°3** : un bon pour deux tirages 20x30 cm sur papier lustré
- **Lot n°4** : un bon pour un tirage 20x 30 cm sur papier lustré
- **Lot n°5** : un bon pour un tirage 20x 30 cm sur papier lustré

Ces 5 photos primées, plus une dizaine d'autres sélectionnées feront l'objet d'une exposition photo à la chapelle du cimetière St Roch, au printemps 2026.

ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les participants. Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification du participant.



Saint-Roch !
Vous avez dit cimetière ?
Association culturelle et patrimoniale

2, rue du Souvenir – 38000 Grenoble
Site Internet : www.saintrochgrenoble.fr
courriel : saint.roch.grenoble@gmail.com / Tél. 07 87 63 39 83
Association loi 1901 - n° W381008258- Préfecture de l'Isère